



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réser-  
au  
Monite-  
belge**\*20122727\***

08 OCT. 2020

Greffe

N° d'entreprise : **0466 169 132**

Nom

(en entier) : **I.B.V. & Cie**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Zoning Industriel des Hauts-Sarts, 4<sup>ème</sup> Avenue 66 à B-4040 Herstal****Objet de l'acte : Renouvellement de mandat d'administrateur et mandat spécial**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 2020, au siège social:

(.../...)

Le mandat d'Administrateur attribué à Monsieur Alain Faymonville vient à échéance à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité des voix, de renouveler le mandat d'Administrateur de :

•Monsieur Alain Faymonville, domicilié à L-9944 Beiler, Pällenborn 5, qui accepte pour une nouvelle durée de 6 ans avec effet immédiat.

(.../...)

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 14 juillet 2020, au siège social:

(.../...)

1.Mandat spécial.

Le Conseil d'Administration déclare accorder, à l'unanimité des voix présentes ou représentées, à Monsieur Andreas PAULS, Responsable production au sein de la société I.B.V. &amp; Cie S.A., qui accepte expressément, mandat spécial aux fins de représenter seule et engager valablement la Société I.B.V. &amp; Cie. SA dans l'accomplissement des actes suivants :

-à l'engagement de membres du personnel pour tous niveaux de fonction en ce compris un poste de direction,

-à la signature des contrats de travail, quelle qu'en soit la durée (déterminée ou indéterminée),

-pour le licenciement de membres du personnel, toutes fonctions confondues, tant lors des entretiens préalables à licenciement que pour la signature de courriers d'avertissement ou courriers de licenciement, quel qu'en soit le motif,

-et, d'une manière générale, pour accomplir tous actes utiles et nécessaires à la gestion et au bon fonctionnement du service des ressources humaines, les actes spécialement mentionnés ci-dessus ne constituant en aucun cas une énumération limitative des pouvoirs spécialement et expressément accordés à Monsieur PAULS.

Le présent mandat est donné jusqu'à révocation expresse ou démission. Il est conféré à titre gratuit.

(.../...)

Pour I.B.V. &amp; Cie S.A.

Roland Jost

Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2020 - Annexes du Moniteur belge